

Mesdames et Messieurs les Maires  
et les Présidentes et Présidents d'Etablissements  
Publics d'Eure-et-Loir

Luisant, le 8 août 2017

**Réf : RRH/CIRCULAIRE n°18-2016**

**Destinataires : collectivités et EP affiliés**

**Mode de transmission : courrier**

Dossier suivi par Gabrielle BARRETT, RRH

Tel : 02.37.91.43.59

✉ [conseil.statutaire@cdg28.fr](mailto:conseil.statutaire@cdg28.fr)

**Objet :**

## RETOUR DES COPIES DE COMPTES RENDUS D'ÉVALUATION 2016

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez procédé, à la suite d'un entretien individuel mené par leur supérieur hiérarchique direct, à l'évaluation de la valeur professionnelle de vos agents, pour le travail effectué tout au long de l'année 2016, qu'ils soient fonctionnaires ou agents contractuels de droit public.

**Cette évaluation annuelle est obligatoire.**

Je vous informe que les copies des comptes rendus d'évaluation (sans mention d'une demande de révision) de vos agents fonctionnaires que vous nous avez transmis, ont été communiquées aux différentes Commissions Administratives Paritaires de catégorie A, B et C compétentes au fur et à mesure de leur transmission. Les demandes de révision ont fait l'objet d'un avis dont vous avez, le cas échéant, déjà été destinataires par ailleurs.

Vous trouverez sous ce pli :

- **Les copies des comptes rendus d'évaluation 2016 de chacun de vos agents fonctionnaires** qui ont fait l'objet d'une communication à la CAP compétente. Chaque copie porte le tampon de la CAP et la date de sa séance.
- Les copies de comptes rendus d'évaluation 2016 des agents contractuels ; ces derniers n'ont pas fait l'objet d'une communication aux CAP, puisqu'elles ne sont pas compétentes pour eux.



Nous vous invitons à conserver ces copies dans les dossiers individuels des agents afin d'attester du respect de la procédure et notamment leur communication aux CAP compétentes.

Pour votre complète information, **aucune copie des comptes rendus d'évaluation n'est conservée par le Centre de Gestion**. Cependant, chaque compte rendu fait l'objet d'une saisie informatique par le CdG 28, afin qu'il puisse garantir le bon déroulement de carrières de vos agents.

Le Pôle Gestion des carrières reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

**NOTA : Si vous ne nous avez pas encore transmis les comptes rendu d'évaluation 2016, nous vous invitons à nous les transmettre sans délai**, afin de ne pas bloquer le déroulement de carrière de vos agents fonctionnaires !

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, Madame le Président, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations.



La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente

Annie DELTROY

**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**